

ColiPoste

EXPEDITEUR : MICHON Marie-Hélène
Direction des Ressources Humaines

DESTINATAIRE : Mesdames et Messieurs les Représentants des
Organisations Syndicales du Colis

COPIE : URIBE Eric, COHIER Annie, FERNANDEZ Aleth,
LOISEAU Anne-Laure, BACHELLERIE Stéphane,
PEK Somaly

DATE : Le 25/10/2013

OBJET : Liste des absences non décomptées pour le Challenge 2013.

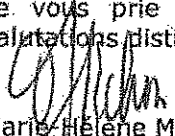
Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à notre CDSP du 03/10/2013 et vous transmets ci-après, les types d'absence non décomptés pour le Challenge :

- Les congés annuels ou payés,
- Les congés légaux ou conventionnels ainsi que les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour événements familiaux dans la limite des seuils autorisés (ASA pour garde d'enfant, pour naissance, pour décès parent proche, etc.),
- Les congés légaux de maternité, d'adoption, de paternité,
- La prise de repos compensateurs obligatoires (RCO),
- La prise de repos compensateurs de remplacement (RCR),
- Les formations effectuées dans le cadre du plan de formation et réalisées sur le temps de travail effectif,
- Le DIF pendant le temps de travail,
- Les absences pour période de formation des apprentis,
- Les congés ou périodes de suspension du contrat de travail pour accident de travail, accident de trajet, ou maladie professionnelle, dans la limite d'un an,
- Les absences des représentants du personnel pour l'exercice de leur mandat (Journées d'Activité Syndicale, Absence pour CCP...),
- L'absence pour concours dans le cadre d'une promotion au sein de La Poste,
- L'absence pour préavis non effectué à la demande de l'employeur,
- Les jours fériés chômés.

Cette liste pourra être modifiée en fonction d'éventuelles évolutions législatives. Dans ce cas, une information sera faite auprès des personnels.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.


Marie-Hélène MICHON
Directrice des Ressources Humaines

